RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 03249
Numéro SIREN : 883 605 263
Nom ou dénomination : AB TT-AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2024 sous le numéro de dépôt A2024/003801

AB TT-AUTO
SOCIETE AU CAPITAL DE 1000 Euros

Siège social :

5 Place Puvis de Chavanne
69006 LYON

RCS LYON 883 605 263

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU JEUDI 31 DECEMBRE 2022

L'associé unique de la société **AB TT-AUTO**, société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 Euros, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, sur la convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur BADRI ACHOUR en sa qualité de gérant associé et liquidateur.

Celui-ci constate la présence de tous les associés, à savoir :

1. ***M.*** **BADRI ACHOUR 100 actions**

Total des parts présentes : 100 parts soit 100% du capital social:

M. le Président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Puis, il indique l'ordre du jour de la présente assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la société
- Désignation du liquidateur
- Pouvoirs donnés au liquidateur pour mener à bien les opérations de liquidation.

Monsieur le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de la gérance ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressées aux associés non gérant quinze jours avant la date de l'assemblée

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance, puis il ouvre la discussion.

Après diverses questions posées par les associés, auxquelles il est répondu par la présidence, la discussion étant close et personne ne demandant la parole, Monsieur le président, met successivement aux voix le texte des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La société AB TT-AUTO dont l'expiration était fixée à 99 ans à compter de son immatriculation par l'article 3 des statuts, est dissoute par anticipation à compter de ce jour suite à la cessation totale de ses activités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La société AB TT-AUTO est en conséquence mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Monsieur BADRI ACHOUR demeurant au Demeurant 6 Allée Des MESANGES 69330 JONAGE

.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. BADRI ACHOUR introduit en assemblée déclare accepter les fonctions de liquidateur.

TROISIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour effectuer le dépôt et les publications prescrits par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture par le président de séance et gérant, ainsi que par ses associés.

Lyon le 31/12/2022

- **Mr BADRI ACHOUR**

 Président et associé unique

